

## Projet

# Charte de la structure fédérative de recherche NAP MOSAIC

**Préambule** : La thématique de la structure fédérative de recherche (SF) NAP-MOSAIC concerne les nanosciences et leurs applications. Ces derniers sont l'objet de travaux de plusieurs équipes de l'université Sorbonne Paris Nord. De ce fait, la structure fédérative NAP-MOSAIC rassemble des laboratoires (axes et équipes) de Physique, Chimie, Science des Matériaux, Biologie et Santé de deux composantes importantes : Galilée et SMBH. Des équipes des laboratoires de disciplines différentes : le LSPM dans le domaine des sciences et ingénierie des matériaux et des procédés, le LPL dans le domaine de la photonique et des atomes froids et le CSPBAT et le LVTS dans le domaine de la biologie et santé. La SF ambitionne à développer des collaborations actives avec d'autres structures fédératives et des Labex (tel que le Labex Seam), et elle s'appuiera sur les plateformes numériques et technologiques existantes et celles qui seront créées pour réaliser ses objectifs. Elle vise à réaliser des avancées dans le domaine des nanosciences et leurs applications en combinant le savoir-faire développé par ses membres dans le domaine de la synthèse, fonctionnalisation et caractérisations des nanoparticules et des nanostructures, qui n'auraient pas pu être possibles sans cette structuration et mise en commun de moyens et de compétences.

La SF NAP MOSAIC comptabilise actuellement plus de 47 membres.

L'approche étroitement collaborative entre ces membres devrait permettre de jeter les bases pour envisager une extension vers d'autres projets futurs entre partenaires.

Pour rappel, la structuration des collaborations au sein de la structure fédérative concerne les thématiques suivantes :

- Couches minces micro et nano structurées ;
- Nouveaux matériaux et nanostructures pour la plasmonique et la nanophotonique ;
- Couches minces et nanostructures magnétiques ;
- Développement de structures et composants pour les technologies quantiques ;
- Vers une nouvelle génération de capteurs pour la biologie et la médecine.

La structure NAP MOSAIC propose également de contribuer aux formations Master et doctorat et ambitionne à créer des liens forts avec le tissu socio-économique de l'environnement direct de l'Université Sorbonne Paris Nord en favorisant, notamment, des travaux de thèses de doctorat dans le cadre d'un projet professionnel.

Les membres participant à la Structure Fédérative de Recherche NAP-MOSAIC de l'Université Sorbonne Paris Nord sont tenus de connaître et de respecter les principes généraux de bonnes pratiques et d'intégrité en recherche, explicités dans la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015). Voir : <https://comite-ethique.cnrs.fr/charte/>

Ils pourront également s'appuyer sur les recommandations adoptées par le CNRS et la CPU : « Pratiquer une recherche intègre et responsable ». Voir : <https://comite-ethique.cnrs.fr/guide-pratique/>

Par ailleurs, la présente charte rappelle les principes devant être respectés par les membres de NAP MOSAIC et qui visent à harmoniser les pratiques et le fonctionnement de la structure.

Elle précise les obligations et les devoirs ainsi que les bénéfices attendus par chaque membre. En particulier, les obligations en matière d'éthique, de déontologie et de propriété intellectuelle.

Elle s'appuie sur trois principes : une honnêteté dans la préparation et la soumission de projet, une expertise transparente et encadrée, une utilisation responsable des fonds et une valorisation de NAP MOSAIC à la hauteur des contributions financières consenties.

### **Article 1 : Organisation et pilotage**

Les décisions concernant les grandes orientations, le pilotage, la circulation des informations, et la gestion des moyens sont prises par les membres du comité de pilotage (COPI) de la structure NAP MOSAIC. Le cas échéant, le comité de pilotage peut faire appel à l'avis des experts scientifiques extérieurs.

### **Article 2 : Préparation et soumission de projet**

Seuls les membres de la structure NAP MOSAIC peuvent soumettre un projet. Tout type de projet, qu'il soit industriel ou académique est recevable. Un projet peut être soumis à n'importe quel stade de son avancement puisque. La structure NAP MOSAIC pourra apporter son soutien à chaque étape du projet.

Les membres de NAP MOSAIC s'engagent à préparer et soumettre leurs projets en respectant l'honnêteté intellectuelle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets.

### **Article 3 : Evaluation des projets soumis**

Les membres du COPI s'engagent à déclarer les liens d'intérêts qui les lient aux différents porteurs de projet et à ne pas prendre part aux discussions si l'équipe (ou le groupe) de recherche à laquelle ils appartiennent dépose un projet. Les membres du COPI sont tenus de faire preuve d'impartialité, d'indépendance et d'objectivité, et de respecter une stricte confidentialité durant le déroulement de l'évaluation.

### **Article 4 : Utilisation des fonds attribués**

Le porteur de projet est garant du respect de l'affectation des fonds aux objectifs initialement déclarés. Il doit aussi faire respecter par son équipe les règles de conservation et d'accès aux données obtenues.

Une attention particulière est portée aux enjeux éthiques soulevés, le cas échéant, par les objectifs et les résultats attendus des projets soumis, par exemple en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité des données. Par ailleurs, les porteurs de projet devront expliciter pour leurs collaborateurs et faire respecter les règles de bonne pratique de la recherche.

### **Article 5 : Communications**

Les membres de NAP MOSAIC ayant obtenu un financement s'engagent à mentionner la structure NAP MOSAIC dans les remerciements. Le cas échéant, ils s'engagent à mentionner le logo de NAP MOSAIC sur les supports de communication utilisés.

Les porteurs de projets s'engagent à respecter les droits de toutes les personnes qui contribuent à la production des travaux de recherche.

### **Article 6 : Nouveaux membres**

Toute équipe ou laboratoire souhaitant intégrer la structure devra formuler une demande auprès du comité de pilotage en précisant ses activités en lien avec les thématiques de la structure ainsi que les interactions et les attentes possibles. L'admission d'un nouveau partenaire est prononcée à la majorité des voix lors d'une réunion du comité de pilotage.

**Article 7 : Retrait d'un membre du Réseau**

Tout membre de la structure NAP MOSAIC est libre de le quitter à tout moment. Il s'engage à en informer le directeur de NAP MOSAIC. Ce retrait s'exerce sous la condition qu'il ne soit pas préjudiciable à un travail en cours.

Le COPI et le directeur de NAP MOSAIC peuvent aussi prendre la décision d'exclure un membre qui ne respecterait pas cette charte ni les modalités de fonctionnement de la structure.

**Article 8 : Retrait d'un membre du Réseau**

La charte sera mise à jour un an après sa validation par le Comité de Pilotage.  
Elle sera réévaluée tous les ans ou si nécessaire.